

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2335

30 octobre 2010

SOMMAIRE

Agritour S.A.	112060	Hutley Investments Luxembourg S.à r.l.	112067
Amarvilis S.A.	112034	Idia S.A.	112064
Ancaster International S.à r.l.	112052	Idia S.A.	112064
Anillo S.à r.l.	112060	Immo Re S.A	112055
Apsys Investment S.à r.l.	112053	Immo Re S.A	112055
Archon Investments S.A.	112060	Infinity Liberty S.A.	112064
Archon S.à r.l.	112061	La Mia Terra S.à.r.l.	112067
Arrows Private Equity S.A.	112053	Media Holdings Limited S.à r.l.	112055
Axicom SA	112060	ML Poivre Real Estate 1	112056
B1 S.A.	112061	ML SSG Sàrl	112058
B.A. Trust	112061	Monticello Properties	112079
Brand Management s.à r.l.	112061	P H C - Pirguet Hôtel Consulting S.à r.l.	112079
Castello Borghese S.à r.l.	112061	Poivre Real Estate 1 S.à r.l.	112056
Cesa Alliance S.A.	112053	QS Finance Luxembourg	112079
Chemtech	112062	Sani Cover Corporate S.A.	112067
Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.	112063	Société de Participations Financières Ma- ruh S.A.	112058
CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl	112067	Stena Drillmax II Limited, Luxembourg Branch	112058
Estelle Financière S.A.	112062	Stevenage Holding S.A.	112080
European Information Technology Servi- ces S.à r.l.	112062	Stevenage S.A.	112080
European Information Technology Servi- ces S.à r.l.	112059	Tekero	112080
Farm International S.A.	112062	Triton III No. 6 S.à r.l.	112064
Field Point I-A RE 7 S. à r.l.	112054	UBS (Lux) Real Estate Funds Selection ..	112059
Finacom International S.A.	112062	Venus Enterprises Holding S.A.	112080
Finacom International S.A.	112063	Venus Enterprises Holding S.A.	112080
Finacom International S.A.	112063	Vestris International	112055
F & M Import Export Société Anonyme	112053	Volmon Invest S.A.	112059
Hutley Holding Luxembourg S.à r.l.	112054	Weerts Development Company S.A. ...	112063
Hutley Holding Luxembourg S.à r.l.	112054	West Air Luxembourg S.A.	112059
Hutley Investments Luxembourg S.à r.l.	112067	Winstimmo International Holding S.A. ..	112054

Amarvilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 153.808.

In the year two thousand and ten, the thirtieth day of August,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Amarvilis S.A., a public limited liability company (société anonyme) currently existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 153.808 (the Company). The Company was formed on 30 December 1987 under the laws of the Netherlands Antilles, under the name of "Amarvilis Holding N.V.". The Company migrated to the Grand-Duchy of Luxembourg on 4 June 2010 pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1347 of 1 July 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the 1 July 2010.

The Meeting is opened at 11.00 p.m. with Mr Martin Mantels, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the chair (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Bertrand Barthel, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appoints Mr Salvino Ferrante, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively hereafter referred to as the Bureau.

The Shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes after having been signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all the 2,100 shares of the Company without nominal value, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 31,000 are present or represented at the Meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Approval of the merger proposal of the public limited liability companies (sociétés anonymes) Ducatibis S.A., Neda S.A., Amarvilis S.A. and Vivivest S.A. (the Merging Companies), by incorporation of a new company under the name of "Maasvest" (the New Company).

3. Decision to merge the Merging Companies by way of transfer of all their assets and liabilities to a new public limited liability company to be incorporated at this occasion, to be denominated "Maasvest" and which shall have its registered office at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the Merger), as provided for in the merger proposal which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1360 of 2 July 2010, (as supplemented in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 July 2010).

4. Discharge of liability (quitus) of the directors and statutory auditor of the Company.

5. Decision (i) to incorporate a new company under the form of a Luxembourg public limited liability company to be denominated "Maasvest", which shall have its registered office at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and which corporate purpose shall read as follows:

"The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, management, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may enter into any type of loan agreements, issue notes, bonds, debentures and any kind of debt or equity securities (whether convertible or not) including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowing and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations or transactions which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development"

(ii) to adopt the articles of incorporation of the New Company as they were published with the merger proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1360 of 2 July 2010, (as supplemented in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 July 2010), (iii) to set the share capital of the newly incorporated company at EUR 16,825,671 (sixteen million eight hundred twenty-five thousand six hundred seventy-one euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares without nominal value and to be paid-up in full by way of contribution of all the assets and liabilities of the Merging Companies and (iv) to appoint the members of the board of directors and the statutory auditor of the New Company and to determine the term of their mandate;

III. that the provisions of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) regarding mergers have been complied with:

(1) approval by the Shareholders and the shareholders of Ducatibis S.A., Neda S.A. and Vivivest S.A. on 4 June 2010, by way of letters addressed to the Merging Companies, of the non-examination by independent experts of the merger proposal regarding the Merger and the non-requirement of the written report of independent experts relating to this merger proposal regarding the Merger as referred to under article 266 (5) of the Law;

(2) publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the merger proposal regarding the Merger on 2 July 2010, (as supplemented in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 27 July 2010), i.e. 1 month at least before the extraordinary general meetings of the Merging Companies resolving upon the merger proposal as referred to under article 262 (1) of the Law;

(3) issuance of the report of the board of directors of each of the Merging Companies explaining and justifying the Merger and in particular the exchange ratio of the shares as referred to under article 265, first paragraph, of the Law; and

(4) availability of the documents referred to under article 267 of the Law at the registered office of the Merging Companies at least 1 month before the date of the extraordinary general meetings of the Merging Companies to be inspected by any shareholder, with possibility to make copies without costs and on first demand.

The letters referred to under paragraph (1) above as well as a certificate executed on 26 August 2010 by two directors of the Company certifying the availability of the documents referred to under article 267 of the Law at the registered office of the Company at least 1 month before the date of the extraordinary general meeting of the Merging Companies, shall remain attached to the present minutes after having been signed by the members of the Bureau and the undersigned notary for registration purposes.

The report of the board of directors of the Company shall remain attached to the present minutes after having been signed by the members of the Bureau and the undersigned notary for registration purposes;

IV. that the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders (present or represented) consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the Meeting, which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting approves the merger proposal of the Merging Companies by way of incorporation of a new company under the name of "Maasvest" which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1360 of 2 July 2010 (the Merger Proposal).

After having heard the special report of the board of directors of the Company dated 4 June 2010, explaining and justifying the Merger resulting from the Merger Proposal in compliance with the provisions of articles 265 and 277 of the Law, the Meeting resolves to approve the Merger of the Merging Companies, each of them governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with their registered offices at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by incorporation of a new public limited liability company under the name of "Maasvest".

The Merger will be made at book value (tax neutral) in accordance with articles 22bis and 170 and seq. of the Luxembourg income tax law.

Third resolution

Effective as of the fulfilment of the condition precedent of the approval of the Merger by Ducatibis S.A., Neda S.A. and Vivivest S.A. (the Condition Precedent), the Meeting resolves to grant full discharge of liability (quitus) to the directors and statutory auditor of the Company from the date of their appointment (i.e. 4 June 2010) until the date hereof.

Fourth resolution

The Meeting resolves, in accordance with the Merger Proposal, to set the share capital of the New Company to EUR 16,825,671 (sixteen million eight hundred twenty-five thousand six hundred seventy-one euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares without nominal value, effective as of the fulfilment of the Condition Precedent.

The Meeting resolves to approve the incorporation of the New Company, with registered office at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, together with its articles of association, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1360 of 2 July 2010, effective as of the fulfilment of the Condition Precedent.

The Meeting resolves to approve the articles of association of the New Company incorporated as a result of the Merger shall read as follows, effective as of the fulfilment of the Condition Precedent:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Maasvest" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the articles of association of the Company (the Articles).

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the shareholders (the Shareholders) in these Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Law) by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, as the case may be, the sole director of the Company (the Sole Director). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board or, as the case may be, the Sole Director, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office of the Company, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, management, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

4.3 The Company may borrow in any form whatsoever. It may enter into any type of loan agreements, issue notes, bonds, debentures and any kind of debt or equity securities (whether convertible or not) including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowing and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company.

4.4 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

4.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations or transactions which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at EUR 16,825,671 (sixteen million eight hundred twenty-five thousand six hundred seventy-one euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares, without nominal value (the Shares).

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided for in article 18 below.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form. Shares are issued without nominal value and must be fully paid upon issue. The Shares are not represented by certificates. However, upon the request of the Shareholders, certificates signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board (either by hand, printed or in facsimile) and witnessing the registration of a holder in the register of Shareholders of the Company will be issued by the Company. Delivery of the such certificates will be made at the risk and at the cost of the Shareholders concerned.

6.2 The ownership of the usufruct or the bare ownership shall be realised and established as follows: by registration in the register of shareholders: in respect of the name of the usufructuary, the indication usufruct, and in respect of the name of the bare owner, the indication bare owner.

6.3 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, the transfer(s) of Shares and the dates of such transfer(s). The ownership of the Shares will be established by the entry in the share register.

6.4 Each Shareholder shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by way of a written notification sent to the Company

6.5 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.6 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a pledgor and a pledgee. It is expressly provided that the ownership of each share representative of the subscribed share capital may be exercised either in full ownership or in usufruct by a holder of the usufruct nominated as the "usufructuary" and in bare ownership by a holder of the bare ownership nominated as the "bare owner".

6.7 The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are determined as follows:

- overall rights attached to the capacity as shareholder in the Company,
- voting rights at ordinary and extraordinary general meetings,
- rights to dividends,
- preferential subscription rights in the case of an increase in capital.

6.8 The rights attached to the bare ownership and conferred by each share are those determined by applicable law.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg law.

Art. 7. Transfers of shares.

7.1 The transfer(s) of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

7.2 The Company may also accept as evidence of transfer of Shares other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Management.

8.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director (who does not need to be the Sole Shareholder).

8.2 Where the Company has several Shareholders, the Company shall be managed by a Board of at least 3 (three) members (who do not need to be Shareholders of the Company). At any time, the majority of the members of the Board shall be Luxembourg resident. The director(s) of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by a General Meeting. The director(s) may be dismissed with or without cause and/or replaced at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders

at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration (if any) and term of office will also be determined.

8.3 Where a legal person is appointed as director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as its permanent representative (représentant permanent) to exercise that duty in the name and on behalf of the Legal Entity.

8.4 Members of the Board are selected by a majority vote of the Shares present or represented at the relevant General Meeting.

8.5 Any member of the Board may be removed with or without cause or replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting.

8.6 In the event of vacancy in the office of a director because of resignation, death, retirement or otherwise, the remaining directors, if any, may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 9. Meetings of the board.

9.1 Meetings of the Board shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

9.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

9.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting in Luxembourg, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

9.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting in Luxembourg. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

9.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

9.6 The Board can validly debate and take decisions only if (i) at least the majority of its members is present or represented and (ii) the Chairman is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

9.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

9.8 Any director must be physically present at meetings of the Board or be validly represented (as determined under 9.5).

Art. 10. Minutes of meetings of the board or written resolutions of the sole director.

10.1 The resolutions passed by the Sole Director shall be documented in writing and shall be signed by the Sole Director.

10.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

10.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board or by the Sole Director, as the case may be.

Art. 11. Powers of the board or the sole director. The Board or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. The management of the Company will take place in Luxembourg.

12.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director may, where required by applicable law, may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as director, manager or similar function. This permanent representative will act with all discretion, but in

the name and on behalf of the Company, and may individually bind the Company in its capacity as director, manager or similar function of any such entity.

12.3 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.4 The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board.

13.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or, as the case may be, the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the Article 12.1 above.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest to the interest of the Company in any transaction involving the Company, such director shall disclose to the Board the existence of such personal and opposite interest and shall not participate in the deliberation of the Board relating to any such transaction, and such transaction, and the existence of such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

14.4 In case of a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

14.5 The preceding two paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Indemnification.

15.1 The Company may, subject to applicable law, indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/her/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a director or officer of the Company or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/her/it shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

15.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Art. 16. Powers of the general meeting or of the sole shareholder of the company.

16.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

16.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 17. Annual general meeting of the shareholders - Other general meetings.

17.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on third Wednesday of May of each year at 11.00 am (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the preceding business day.

17.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Director, exceptional circumstances so require.

17.3 Other General Meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 18. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

18.1 The convening notice formalities and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of the General Meetings, unless otherwise provided herein.

18.2 Convening notices for each General Meeting shall include the place, the date and the agenda of the business to be transacted at the meeting.

18.3 The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing at least one-tenth of the share capital of the Company require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

18.4 Convening notices for every General Meeting shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Luxembourg Official Gazette (Memorial) and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered Shareholders.

18.5 Notwithstanding the preceding paragraph, where all the Shares are in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

18.6 Each Share is entitled to one vote.

18.7 Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the votes cast by the Shareholders present or represented at the meeting.

18.8 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the corporate objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital of the Company present or represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast by the Shareholders present or represented at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

18.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any) of the Company.

18.10 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who does not need to be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed.

18.11 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

18.12 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

18.13 Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

18.14 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so. Resolutions taken by the Sole Shareholder shall be documented in writing and shall be signed by the members of the bureau and/or by the Sole Shareholder.

18.15 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors or by the Sole Director, as the case may be.

Art. 19. Auditors.

19.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years, renewable.

19.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number and remuneration (if any) and term of office. The statutory auditor(s) may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 21. Annual accounts.

21.1 Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the relevant provisions of the law of 19 December 2002.

21.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director, will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory or independent auditor of the Company, as the case may be, who will thereupon draw up its report.

21.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board or, as the case may be, the Sole Director and of the independent auditor of the Company and such other documents as may be required by law shall be made available at the registered office of the Company for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 22. Allocation of profits.

22.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon as the legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall be compulsory again if the legal reserve falls below such 10% threshold.

22.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time within the limits of the Law.

22.3 The dividends may be paid in Euro or any other currency and at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

22.4 The Board or, as the case may be, the Sole Director may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 23. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 17 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 24. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law in accordance with article 1.2.

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the allocation of shares of the New Company to the Shareholders as a result of the universal transfer of all of the Company's assets and liabilities to the New Company in accordance with the Merger Proposal, as follows, effective as of the fulfilment of the Condition Precedent:

- the bare ownership of 3,819 shares of the New Company without nominal value is allocated to the bare owner of all the 2,100 shares of the Company, in exchange of the bare ownership of all the 2,100 shares of the Company without nominal value; and
- the usufruct of 3,819 shares of the New Company without nominal value is allocated to the usufruct holder of all the 2,100 shares of the Company, in exchange of the usufruct of all the 2,100 shares of the Company without nominal value.

There shall be no fraction of share. There shall be no balancing cash adjustment.

The shares of the New Company shall be in registered form and immediately recorded in the shareholders register of the New Company by the person appointed by the board of directors to that effect.

Sixth resolution

Further to the above resolutions, and subject to the fulfilment of the Condition Precedent, the Meeting acknowledges, that:

- (a) a new company denominated "Maasvest" is incorporated by way of universal transfer of all the assets and liabilities of the Merging Companies to the New Company;
- (b) all the assets and liabilities of the Company shall be transferred by way of universal transfer to the New Company which shall exist as from the fulfilment of the Condition Precedent in accordance with article 277 (3) of the Law and for accounting and tax purposes the Merger shall be effective as of 1 July 2010;
- (c) the New Company will take over and assume all liabilities and will benefit from all rights of the Company;

(d) the share capital of the New Company is set at EUR 16,825,671 (sixteen million eight hundred twenty-five thousand six hundred seventy-one euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares without nominal value which are fully paid-up by way of universal transfer of all the assets and liabilities of the Merging Companies to the New Company in the aggregate amount of EUR 48,383,824 (forty-eight million three hundred eighty-three thousand eight hundred twenty-four euros), pursuant to the adjustment to the net asset value of the Merging Companies made as of 1 July 2010, with the balance of EUR 31,558,153 (thirty-one million five hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-three euros) being allocated to the accounting items on the liability side of the balance sheet of the New Company that derive from the merger of the respective accounting items on the liability side of the balance sheet of the Merging Companies, in accordance with the principle of continuity of mergers, and the respective net asset values of the Merging Companies being as follows:

(i) the net asset value of the Company amounts to EUR 18,477,433 (eighteen million four hundred seventy-seven thousand four hundred thirty-three euros);

(ii) the net asset value of Ducatibis S.A., a public limited liability company (société à anonyme), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, which registered office is at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 71.580, amounts to EUR 11,687,887 (eleven million six hundred eighty-seven thousand eight hundred eighty-seven euros);

(iii) the net asset value of Neda S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, which registered office is at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 27.022, amounts to EUR 11,149,842 (eleven million one hundred forty-nine thousand eight hundred forty-two euros); and

(iv) the net asset value of Vivivest S.A., a Luxembourg public limited liability company (société à anonyme) which registered office is at 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.811, amounts to EUR 7,068,662 (seven million sixty-eight thousand six hundred sixty-two euros);

(e) the New Company's financial year shall begin on January first and ends on December thirty-first of the same year;

(f) the annual general meeting of the New Company shall be held on the third Wednesday of May of each year at 11.00 am CET;

(g) the shareholders of the Merging Companies shall be shareholders of the New Company incorporated as a result of the completion of the Merger;

(h) in accordance with articles 260, 274 and 277 (3) of the Law, the Merging Companies shall be wound up and shall cease to exist, without being liquidated.

Transitory provisions

According to the Merger Proposal, the first financial year of the New Company shall retroactively start on the 1 July 2010 and it shall end on 31 December 2010. Therefore, the operations performed by the Company between 1 July 2010 and the date of incorporation of the New Company shall for accounting and tax purposes be retroactively considered to have been performed by the New Company as of 1 July 2010.

The first annual general meeting of the New Company will be held on Wednesday 18 May 2011.

Seventh resolution

Effective as of the fulfilment of the Condition Precedent, the Meeting resolves to appoint the following persons as directors of the New Company effective as of the date of incorporation of the New Company:

- M. Jozef Theo M. Vreys, born on 27 October 1951 at Lommel (Belgium), residing at B-3900 Overpelt, Lookstraat, n^o 20;

- M. Stefan Duchateau, born on 14 May 1959 at Tongeren (Belgium), residing at Steenhovenstraat 53, 3530 Houthalen, Belgium;

- M. François Georges, born on 20 March 1967 at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), residing at 219 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- M. Richard Hawel, born on 14 August 1964 at Jersey (United Kingdom), residing at 28, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

- Ms Stéphanie Grisius, born on 27 May 1976 at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

And to appoint as statutory auditor (commissaire aux comptes):

- BDO Audit, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147.570.

The term of mandate of the directors will expire after the annual general meeting of the Shareholders that will approve the annual accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2010 and the term of mandate of the

statutory auditor will expire after the annual general meeting of the Shareholders that will approve the annual accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2010.

Declaration

The undersigned notary, in accordance with article 271 (2) of the Law, verified and hereby certify the existence and legality of (i) the acts and formalities the Company was in charge of and (ii) the Merger Proposal.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois d'août,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Amarvilis S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.808 (la Société). La Société a été constituée le 30 décembre 1987 selon les lois des Antilles Néerlandaises et sous la dénomination "Amarvilis Holding N.V.". La Société a migré au Grand-Duché de Luxembourg le 4 juin 2010 selon un acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1347 du 1^{er} juillet 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} juillet 2010.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) Monsieur Bertrand Barthel, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Monsieur Salvino Ferrante, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes après avoir été signées par chacune des parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 2.100 actions de la Société sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 31.000 sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement débattre et délibérer sur les points de l'ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Approbation du projet de fusion des sociétés anonymes Ducatibis S.A., Neda S.A., Amarvilis S.A. et Vivivest S.A. (les Sociétés qui Fusionnent), par constitution d'une société nouvelle reprenant la dénomination "Maasvest" (la Nouvelle Société).

3. Décision de fusionner les Sociétés qui Fusionnent par le transfert de l'ensemble des patrimoines, activement et passivement, de celles-ci à une nouvelle société anonyme à constituer à cette occasion, qui prendra la dénomination sociale de "Maasvest" et qui établira son siège social à 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la Fusion), conformément au projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1360 du 2 juillet 2010 (tel que rectifié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juillet 2010).

4. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

5. Décision (i) de constituer une nouvelle société sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui sera dénommée "Maasvest", qui aura son siège social à 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et qui aura pour objet:

"L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations concernant directement ou indirectement l'acquisition de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils peuvent être composés de temps en temps, pour acquérir, investir dans et disposer de tous types de propriété, corporelle et incorporelle, mobilière et immobilière, et en particulier mais sans limitation, son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, pour participer à la création, l'acquisition, la gestion, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes (convertibles ou non) y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement."

(ii) d'arrêter les statuts de la Nouvelle Société tels que publiés avec le projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1360 du 2 juillet 2010 (tel que rectifié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juillet 2010), (iii) de fixer le capital social de la Nouvelle Société à EUR 16.825.671 (seize millions huit cent vingt-cinq mille six cent soixante-et-onze euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale et d'accepter sa libération intégrale par l'apport des patrimoines, activement et passivement, des Sociétés qui Fusionnent, et (iv) de nommer les membres des organes d'administration et le commissaire aux comptes de la Nouvelle Société et de fixer la durée de leurs mandats et leurs pouvoirs.

III. que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) relatives aux fusions ont été respectées, à savoir:

(1) approbation par tous les actionnaires de la Société et tous les actionnaires de Ducatibis S.A., Neda S.A. et Vivivest S.A., le 4 juin 2010, par voie de lettres adressées aux Sociétés qui Fusionnent, de l'absence d'examen du projet de fusion relatif à la Fusion par des experts indépendants et de l'absence de rapport des experts indépendants relatif au projet de fusion relatif à la Fusion tel que prévu par l'article 266 (5) de la Loi;

(2) publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion relatif à la Fusion, le 2 juillet 2010 (tel que rectifié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 27 juillet 2010), soit 1 mois au moins avant la réunion des assemblées générales extraordinaires des Sociétés qui Fusionnent appelées à se prononcer sur le projet de fusion tel qu'exigé par l'article 262 (1) de la Loi;

(3) émission du rapport écrit du conseil d'administration de chacune des Sociétés qui Fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions tel qu'exigé par l'article 265, premier alinéa, de la Loi; et

(4) dépôt des documents exigés par l'article 267 de la Loi au siège social des Sociétés qui Fusionnent 1 mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales des Sociétés qui Fusionnent en vue de leur inspection par les actionnaires, avec faculté d'en obtenir copie sans frais et sur simple demande.

Les lettres mentionnées sous le paragraphe (1) ci-dessus ainsi qu'un certificat signé en date du 26 août 2010 par deux administrateurs de la Société certifiant la disponibilité des documents exigés par l'article 267 de la Loi au siège social de la Société au moins 1 mois avant la date des assemblées générales des Sociétés qui Fusionnent, resteront annexés aux présentes après avoir été signés par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau pour les besoins de l'enregistrement.

Le rapport écrit du conseil d'administration de la Société restera annexé aux présentes après avoir été signé par les mandataires des Actionnaires et les membres du Bureau pour les besoins de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée prend de manière unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve le projet de fusion publié au Mémorial C N° 1360 du 2 juillet 2010 (le Projet de Fusion) des Sociétés qui Fusionnent, par constitution d'une société nouvelle qui prendra la dénomination "Maasvest".

Après avoir entendu le rapport spécial du conseil d'administration de la Société daté du 4 juin 2010, expliquant et justifiant la Fusion résultant du Projet de Fusion conformément aux dispositions des articles 265 et 277 de la Loi, l'Assemblée décide d'approuver la Fusion entre les Sociétés qui Fusionnent, toutes les quatre régies par le droit luxembourgeois, établies et ayant leurs sièges sociaux au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, par la constitution d'une nouvelle société anonyme qui prendra la dénomination "Maasvest".

La Fusion sera faite à la valeur comptable (neutre d'un point de vue fiscal) en application des articles 22bis et 170 et suivants de la loi Luxembourgeoise relative à l'impôt sur le revenu.

Troisième résolution

Effectif à compter de la réalisation de la condition suspensive de l'approbation de la Fusion par Ducatibis S.A., Neda S.A. et Vivivest S.A. (la Condition Suspensive), l'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société de la date de leur nomination (i.e. 4 juin 2010) jusqu'à la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, conformément au Projet de Fusion, que le capital social de la Nouvelle Société est fixé à EUR 16.825.671 (seize millions huit cent vingt-cinq mille six cent soixante-et-onze euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale, effectif à compter de la réalisation de la Condition Suspensive.

L'Assemblée décide d'approuver la constitution de la Nouvelle Société, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que ses statuts, tels que publiés au Mémorial C N° 1360 du 2 juillet 2010, effective à compter de la réalisation de la Condition Suspensive.

L'Assemblée décide d'approuver les statuts de la Nouvelle Société issue de la Fusion qui auront la teneur suivante, effective à compter de la réalisation de la Condition Suspensive:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Maasvest" (la Société).

1.2 La Société sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), ainsi qu'aux statuts de la Société (les Statuts).

1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.4 Toute référence aux actionnaires (les Actionnaires) dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-ville (ou ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg sous réserve de et dans les limites autorisées par la Loi sur les Sociétés) par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière modificative des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations concernant directement ou indirectement l'acquisition de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils peuvent être composés de temps en temps, pour acquérir, investir dans et disposer de tous types de propriété, corporelle et incorporelle, mobilière et immobilière, et en particulier mais sans limitation, son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, pour participer à la création, l'acquisition, la gestion, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

4.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes (convertibles ou non) y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 16.825.671 (seize millions huit cent vingt-cinq mille six cent soixante-onze euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions, sans valeur nominale (les Actions).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont sous forme nominative et resteront nominatives. Les actions sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées au moment de l'émission. Les actions ne sont pas représentées par des certificats. Cependant, sur demande des Actionnaires, des certificats signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration (soit de manière manuscrite, imprimée ou par facsimilé) et attestant l'enregistrement d'un détenteur dans le registre des Actionnaires de la Société peuvent être émis par la Société. La délivrance de tels certificats se fera au risques et frais des Actionnaires concernés.

6.2 La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante: par inscription dans le registre des actionnaires en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit et en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-propriété.

6.3 Un registre des actions sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile, le nombre et la Catégorie des actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.4 Tout Actionnaire fournit à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse reprise dans le registre des Actionnaires par notification écrite à la Société.

6.5 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des Actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.6 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste. Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit par un titulaire de l'usufruit dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un titulaire de la nue-propriété dénommé "nu-proprétaire".

6.7 Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux attachés à la qualité d'actionnaire dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

6.8 Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transferts des actions.

7.1 Le transfert des Actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert doit être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.2 La Société peut également accepter comme preuve de transfert des Actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Administration de la société.

8.1 Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique (qui ne doit pas nécessairement être l'Associé Unique).

8.2 Si la Société a plusieurs actionnaires, la Société sera gérée par le Conseil d'Administration, composé d'au moins trois administrateurs (qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société). En tout temps, la majorité des membres du Conseil d'Administration doivent résider à Luxembourg. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération éventuelle et la durée de leur mandat.

8.3 Si une personne morale est désignée comme administrateur de la Société (le Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme son représentant permanent pour exercer ce devoir au nom et pour le compte de la Personne Morale.

8.4 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des Actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

8.5 Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

8.6 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, pension ou autre, les administrateurs restants pourront élire, par majorité des voix, un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateurs restant, une Assemblée Générale sera rapidement convoquée par l'auditeur et tenue afin de nommer des nouveaux administrateurs.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

9.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est requise pour une réunion se tenant aux lieux et heures indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

9.5 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre administrateur comme son mandataire.

9.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir que si (i) au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée et (ii) le Président est présent ou représenté. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux administrateurs soient présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

9.7 En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion aura voix prépondérante.

9.8 Tout administrateur doit être physiquement présent aux réunions du Conseil d'Administration ou valablement représenté (tel que prévu par la clause 9.5).

Art. 10. Procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou des résolutions écrites de l'administrateur unique.

10.1 Les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront documentées par écrit et signées par l'Administrateur Unique.

10.2 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

10.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société. L'administration de la Société aura lieu à Luxembourg.

12.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

12.3 Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.4 Le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne des affaires de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

13.2 De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration dans les limites de ces pouvoirs. Dans les limites de la gestion quotidienne, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 12.1 ci-dessus.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ait un intérêt dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

14.3 Dans l'hypothèse où tout administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale annuelle.

14.4 Dans le cas où la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé aux intérêts de la Société seront établies dans des procès-verbaux devant être présentés à la prochaine Assemblée Générale.

14.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Indemnisation.

15.1 La Société peut, dans le respect de la loi applicable, indemniser tout administrateur ou agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il peut être impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou agent de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

15.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

16.1 Tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Associé Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

16.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales.

17.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi de mai de chaque année à 11 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

17.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation.

Art. 18. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.

18.1 Les formalités de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux convocations et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

18.2 Les convocations à chaque Assemblée Générale mentionneront le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée en question.

18.3 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, ou les commissaires aux comptes ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux administrateurs conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

18.4 Les convocations à chaque Assemblée Générale sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal de Luxembourg. Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux Actionnaires en nom.

18.5 Nonobstant le paragraphe précédent, lorsque toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

18.6 Chaque Action donne droit à une voix.

18.7 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés.

18.8 Cependant, les décisions de modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital social de la Société présente ou représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les décisions, pour être adoptées, doivent être supportées par deux tiers au moins des votes émis par les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale concernée. Les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

18.9 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y en a) de la Société.

18.10 Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique, une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

18.11 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

18.12 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires de vote indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les formulaires de vote originaux devront être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

18.13 Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

18.14 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite.

18.15 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits pour à utiliser devant les tribunaux ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux administrateurs conjointement.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.

19.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises indépendant agréé. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(ont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il(s) est(ont) rééligible(s).

19.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes est(ont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération (s'il y en a) et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut(peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification de cause, par l'Assemblée Générale.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels.

21.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société conformément aux dispositions pertinentes de la loi du 19 décembre 2002.

21.2 Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises indépendant de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

21.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 22. Affectation des bénéfices.

22.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (10 pour cent) du capital social de la Société, mais deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (10 pour cent).

22.2 L'Assemblée Générale devra déterminer de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et elle peut décider de payer des dividendes à tout moment dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

22.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise et aux temps et lieux déterminés par le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique.

22.4 Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi.

Art. 23. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 24. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront soumises à la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver l'attribution d'actions de la Nouvelle Société aux Actionnaires en conséquence du transfert universel de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la Nouvelle Société tel que décrit dans le Projet de Fusion de la manière suivante et effective à compter de la réalisation de la Condition Suspensive:

- la nue-propriété de 3.819 actions de la Nouvelle Société sans valeur nominale est attribuée au nu-propriétaire de toutes les 2.100 actions de la Société, en échange de la nue-propriété de toutes les 2.100 actions de la Société sans valeur nominale; et

- l'usufruit de 3.819 actions de la Nouvelle Société sans valeur nominale est attribuée à l'usufruitier de toutes les 2.100 actions de la Société, en échange de l'usufruit de toutes les 2.100 actions de la Société sans valeur nominale.

Il n'y aura pas de fraction d'action ni d'ajustement en numéraire.

Les actions sont nominatives et seront immédiatement inscrites dans le registre des actionnaires de la Nouvelle Société par les soins de la personne désignée par le conseil d'administration de celle-ci.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, et sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Assemblée constate que:

(a) une nouvelle société dénommée "Maasvest" est constituée par la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif des Sociétés qui Fusionnent à la Nouvelle Société;

(b) l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société est transmis par transfert universel à la Nouvelle Société qui existe à compter de la réalisation de la Condition Suspensive, par application de l'article 277 (3) de la Loi, et du point de vue comptable et fiscal la Fusion est effective à compter du 1 juillet 2010;

(c) la Nouvelle Société reprend et assume tous les droits et obligations de la Société;

(d) le capital social de la Nouvelle Société est fixé à EUR 16.825.671 (seize millions huit cent vingt-cinq mille six cent soixante-et-onze euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions sans valeur nominale entièrement libérées par voie de transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif des Sociétés qui Fusionnent à la Nouvelle Société d'un montant total de EUR 48.383.824 (quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-trois mille huit cent vingt-quatre euros), selon l'ajustement de la valeur nette des Sociétés qui Fusionnent au 1er juillet 2010, avec une balance d'un montant de EUR 31.558.153 (trente-et-un millions cinq cent cinquante-huit mille cent cinquante-trois euros) étant allouée aux postes comptables du passif du bilan de la Nouvelle Société provenant de la fusion des postes comptables du passif des bilans respectifs des Sociétés qui Fusionnent, conformément au principe de continuité des fusions, et la valeur nette chacune des Sociétés qui Fusionnent étant respectivement comme suit:

(i) la valeur nette de la Société s'élève à un montant de EUR 18.477.433 (dix-huit millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cent trente-trois euros);

(ii) la valeur nette de Ducatibis S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.580 s'élève à un montant de EUR 11.687.887 (onze millions six cent quatre-vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-sept euros);

(iii) la valeur nette de Neda S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.022 s'élève à un montant de EUR 11.149.842 (onze millions cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux euros); et

(iv) la valeur nette de Vivivest S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.811 s'élève à un montant de EUR 7.068.662 (sept millions soixante-huit mille six cent soixante-deux euros);

(e) l'année sociale de la Nouvelle Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année;

(f) l'assemblée générale annuelle de la Nouvelle Société se tiendra le troisième mercredi du mois de mai de chaque année à 11h CET;

(g) les actionnaires des Sociétés qui Fusionnent deviennent actionnaires de la Nouvelle Société issue de la prédite Fusion; et

(h) conformément aux articles 260, 274 et 277 (3) de la Loi, les Sociétés qui Fusionnent sont dissoutes et cessent d'exister sans pour autant être liquidées.

Dispositions transitoires

En application du Projet de Fusion, le premier exercice social de la Nouvelle Société rétroactivement commence le 1^{er} juillet 2010 et finit le 31 décembre 2010. Par conséquent les opérations effectuées par la Société entre 1^{er} juillet 2010

et la date de constitution de la Nouvelle Société pour des raisons comptables et fiscales seront rétroactivement considérées comme ayant été effectuées par la Nouvelle Société à compter du 1^{er} juillet 2010.

La première assemblée générale annuelle de la Nouvelle Société se tiendra le mercredi 18 mai 2011.

Septième résolution

Effectif à compter de la réalisation de la Condition Suspensive, l'Assemblée décide de nommer administrateurs de la Nouvelle Société les personnes suivantes à compter de la date de constitution de la Nouvelle Société:

- Monsieur Jozef Theo M. Vreys, né le 27 octobre 1951 à Lommel (Belgique), demeurant à B-3900 Overpelt, Lookstraat, n° 20;

- Monsieur Stefan Duchateau, né le 14 mai 1959 à Tongeren (Belgique), demeurant à Steenhovenstraat 53, B-3530 Houthalen;

- Monsieur François Georges, né le 20 mars 1967 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

- Monsieur Richard Hawel, né le 14 août 1964 à Jersey (Royaume-Uni), demeurant au 28, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

- Madame Stéphanie Grisius, née le 27 mai 1976 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Et de nommer commissaire aux comptes:

- BDO Audit, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570.

Les mandats des administrateurs ainsi désignés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010 et celui du commissaire aux comptes ainsi désigné à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Déclaration

Le notaire instrumentant, conformément à l'article 271 (2) de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité (i) des actes et formalités incombant à la Société et (ii) du Projet de Fusion.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, B. BARTHEL, S. FERRANTE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38774. Reçu soixante euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010128019/1052.

(100145644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Ancaster International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 138.105.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ancaster International S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2010128189/12.

(100146057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Apsys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 94.881.

—
EXTRAIT

En date du 30 août 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 2 août 2010.
- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 2 août 2010.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Pour extrait conforme
Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2010128220/16.

(100146064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Arrows Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.034.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
ARROWS PRIVATE EQUITY S.A.
Signature

Référence de publication: 2010128221/12.

(100146060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Cesa Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.325.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59669 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128268/10.

(100146059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

F & M Import Export Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.207.

—
Par la présente, je vous remets ma démission au poste d'administrateur de la société F & M Import Export Société Anonyme établie au 9, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof enregistrée sous le numéro RCS B 74 207.

Weyler, le 31 août 2010.

Filpa Joseph.

Référence de publication: 2010128310/10.

(100145853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Field Point I-A RE 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.587.

Die Gesellschaft wurde am 6. Dezember 2006 gegründet gemäß Urkunde vom Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Luxemburger Amtsblatt, Band C, Nr. 153 vom 9. Februar 2007.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Field Point I-A RE 7 S. à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010128316/15.

(100146076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Hutley Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.457.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128346/10.

(100145927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Hutley Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.457.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128347/10.

(100145928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Winstimmo International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 31.948.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 18 décembre 2009, que:

- Suite à la liquidation volontaire de la société WINSTIMMO INTERNATIONAL HOLDING S.A., celle-ci a définitivement cessé d'exister avec effet à ce jour et doit être radiée du Registre de Commerce et des Sociétés.
- Les livres et documents sociaux seront conservés pour une période de cinq années à partir du 18 décembre 2009, à l'ancien siège social de la société à L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.

Luxembourg le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010128576/19.

(100144312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Immo Re S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.299.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Immo Re S.A.

Signature

Référence de publication: 2010128370/12.

(100146061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Immo Re S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.299.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Immo Re S.A.

Signature

Référence de publication: 2010128371/12.

(100146062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Media Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 138.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128422/9.

(100146113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Vestris International, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 62.266.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 13 juillet 2010

1. le mandat des administrateurs suivants est reconduit pour une nouvelle période de 6 ans:

- Monsieur Harald CHARBON, employé privé, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- La société IFILE S.A. ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, et ayant pour représentant permanent Monsieur Patrick Mulliez, né le 2 novembre 1940 à Mantauban (France), résidant professionnellement au 100, Rue du Calvaire, F-59.510 Hem (France)

Leur mandat d'Administrateur viendra échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

2. La société FIN-CONTROLE S.A. démissionne de son mandat de Commissaire aux Comptes. La société Ernst & Young, Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée en son remplacement, son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010128567/21.

(100145480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

**Poivre Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ML Poivre Real Estate 1).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.481.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand Duchy, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L- 1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 131 744,

here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on 15 Septembre 2010,

2. Colonia Real Estate AG, a Aktiengesellschaft incorporated under the german, having its registered office at 4-8, Zepelinstrasse, D- 50667 Cologne, registered with the Cologne Trade and Companies Register under number HRB 54006, here represented by Robert Strietzel, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal and established on 14 Septembre 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of ML Poivre Real Estate 1 (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the law of the Grand-Duchy, having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 135481, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 18th, 2008 under number 412. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary dated March 12th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 17th, 2009 under number 827.

The partners hold all the five hundred (500) shares of twenty-five Euro each, representing the entire share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-),

The partners requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners decide to accept the resignation of the class A managers Amy KELLY, having her professional address at 2, King Edward Street, GB-EC1A 1HQ London and John KATZ, having his professional address at 4, World Financial Center, USA, NY 10080 New York and to grant them entire discharge for the execution of their mandates as of September 10th, 2010.

The partners decide to appoint as new class A manager as of September 10th, 2010 for an unlimited period:

- Philipp VOSWINKEL, financial analyst, born on July 11th, 1975 in Bochum (Germany), residing professionally at Dammstrasse 19, CH - 6301 Zug, Switzerland.

Second resolution

The partners resolve to change the name of the Company from ML Poivre Real Estate 1 to Poivre Real Estate 1 S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Poivre Real Estate 1 S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrit au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 131744, ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010,

2. Colonia Real Estate AG, une Aktiengesellschaft constituée sous les lois allemandes, établie et ayant son siège social à 4-8, Zeppelinstrasse, D-50667 Cologne, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Cologne sous le numéro HRB 54006,

ici représentée par Robert Strietzel, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 septembre 2010,

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme prédécrit, déclarent être les associés de ML Poivre Real Estate 1 (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 135481, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 décembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 février 2008 sous le numéro 412. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du même notaire le 12 mars 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 avril 2009 sous le numéro 827.

Les associés détiennent toutes les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les associés ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'accepter la démission des gérants de catégorie A Amy KELLY, demeurant professionnellement au 2, King Edward Street, GB-EC1A 1HQ Londres et John KATZ, demeurant professionnellement au 4, World Financial Center, USA-NY 10080 New York et leur confèrent entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu' au 10 septembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de classe A à partir du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

- Philipp VOSWINKEL, analyste financier, né le 11 juillet 1975 à Bochum (Allemagne), demeurant professionnellement à Dammstrasse 19, CH - 6301 Zug, Suisse.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le nom de la Société de ML Poivre Real Estate 1 en " Poivre Real Estate 1 S.à r.l. " et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Poivre Real Estate 1 S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2010. LAC/2010/41017 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010

Référence de publication: 2010128451/115.

(100146525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

ML SSG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 77.491.

Monsieur Douglas HASSMANN a démissionné de son poste de gérant de la société ML SSG S.à r.l. avec effet à la fin de la journée ouvrable du 25 août 2010.

En date du 25 août 2010, l'actionnaire unique de la société ML SSG S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Brian MORRIS au poste de gérant de la société ML SSG S.à r.l. pour une durée indéterminée avec effet au 25 août 2010.

Dès lors, les gérants sont désormais:

Gérard Joseph Albert FABRY, Finance Manager, né le 22 juin 1964 à Namur, Belgique, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Matthew Scott FITCH, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Steen FOLDBERG, Director, Merrill Lynch Luxembourg, né le 11 mai 1959 à Hørsholm, Danemark, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Jonathan Howard Redvers LEE, Chartered Accountant, né le 10 janvier 1966 à Hertfordshire, Royaume-Uni avec adresse à Warwick Court, 2 King Edward Street, London EC1A 1 HQ, Royaume-Uni; et

Brian William MORRIS, Tax Executive, né le 4 septembre 1973 à New Bern, Caroline du Nord, Etats-Unis, avec adresse au Transamerica Square, 401 North Tryon Street, Charlotte, NC 28255, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR ML SSG S.s r.l.

Signature

Référence de publication: 2010128453/25.

(100146069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.595.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES MARUH S.A.

A.-M. GREGIS / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128528/15.

(100145837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Stena Drillmax II Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.597.

Rectificatif à la mention No L100116697 du 30/07/2010

Les comptes audités de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 Septembre 2010.

Référence de publication: 2010128542/12.

(100146072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Volmon Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.240.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 septembre 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010128569/16.

(100145856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

West Air Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 83.004.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/09/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128708/10.

(100145406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

European Information Technology Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 76.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2010128747/13.

(100145902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

UBS (Lux) Real Estate Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 138.419.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 15 septembre 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Eric Charles Sprague Byrne (résidant en Grande Bretagne), Reto Urs Ketterer (résidant en Suisse), Thomas James O'Shea (résidant aux Etats-Unis d'Amérique), Roderick David Gray Sloan (résidant en Grande Bretagne), et Jean-Paul Gennari (résidant au Luxembourg) aux fonctions d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.

2. L'assemblée a ré-élu Ernst & Young à la fonction de réviseur du fonds jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2011.

Pour UBS (Lux) Real Estate Funds Selection
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010128706/19.

(100145771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2010.

Agritour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128711/10.

(100145913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Anillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.205.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128712/10.

(100146083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Archon Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.199.

Résolution unique de l'administrateur unique du 01/08 2010

La "Résolution Unique"

Résolution unique

L'administrateur unique décide de transférer, avec effet au 1^{er} août 2010, le siège social de la Société du 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 19, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour extrait
Stéphane BROUSSAUD
Administrateur unique

Référence de publication: 2010129249/15.

(100146074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Axicom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 90.048.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128714/10.

(100146081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

B.A. Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 146.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128715/10.

(100145904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Brand Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 139.887.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128721/10.

(100146075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

B1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128723/10.

(100145905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Castello Borghese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 86, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 68.999.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128729/10.

(100146085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Archon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 124.198.

Résolution unique du gérant du 01/08 2010
La "Résolution Unique"

Résolution unique

Le gérant unique décide de transférer, avec effet au 1^{er} août 2010, le siège social de la Société du 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 19, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour extrait
M. BROUSSAUD
Gérant unique

Référence de publication: 2010129250/15.

(100146071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Chemtech, Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.
R.C.S. Luxembourg B 56.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128732/10.

(100146114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Estelle Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 86.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128746/10.

(100145909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

European Information Technology Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 76.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2010128748/13.

(100145903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Farm International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128753/10.

(100145921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Finacom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 60.051.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINACOM INTERNATIONAL S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010128754/13.

(100145889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Finacom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 60.051.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINACOM INTERNATIONAL S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010128755/13.

(100145890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

WDC S.A., Weerts Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 142.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weerts Development Company S.A.
Yves WEERTS / Christophe BLONDEAU
Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010128833/12.

(100145892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Finacom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 60.051.

Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINACOM INTERNATIONAL S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010128756/13.

(100145891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 139.859.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique qui s'est tenue le 23 Août 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. (la "Société"), tenue extraordinairement le 23 Août 2010, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de Mr Ramon van Heusden ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de membre du Directoire de la société avec effet au 23 Août 2010;

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014

Luxembourg, le 23 Août 2010.

Phill Williams & Hans van de Sanden
Délégués à la gestion journalière

Référence de publication: 2010129254/16.

(100146112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Idia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 81.739.

Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128770/10.

(100145906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Idia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 81.739.

Les comptes annuels au 30 Juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128771/10.

(100145908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Infinity Liberty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.202.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128774/10.

(100146086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Triton III No. 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.908.

EXTRAIT

Suite a plusieurs transferts de parts entre parties conclus respectivement en date du 17 septembre 2010, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- Triton Fund III F&F G L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey (Channel Islands) a transfère 9 parts sociales de Catégorie A, 9 parts sociales de Catégorie B, 9 parts sociales de Catégorie C, 9 parts sociales de Catégorie D, 9 parts sociales de Catégorie E, 9 parts sociales de Catégorie F, 9 parts sociales de Catégorie G, 9 parts sociales de Catégorie H, 9 parts sociales de Catégorie I et 9 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III F&F No.4 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA, St Helier, Jersey (Channel Islands) .

- Triton Fund III L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands), à transfère 113 parts sociales de Catégorie A, 113 parts sociales de Catégorie B, 113 parts sociales de Catégorie C, 113 parts sociales de Catégorie D, 113 parts sociales de Catégorie E, 113 parts sociales de Catégorie F, 113 parts sociales de Catégorie G, 113 parts sociales de Catégorie H, 113 parts sociales de Catégorie I et 113 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III Exécutives LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) ((Triton Fund III Executives LP »);

- Triton Fund III IJo.2 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands), à transfère 14 parts sociales de Catégorie A, 14 parts sociales de Catégorie B, 14 parts sociales de Catégorie C, 14 parts sociales de Catégorie D, 14 parts sociales de Catégorie E, 14 parts sociales de Catégorie F, 14 parts sociales de Catégorie G, 14 parts sociales de Catégorie H, 14 parts sociales de Catégorie I et 14 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III Exécutives LP;

- Triton Fund III G L.P. ., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands), à transfère 7 parts sociales de Catégorie A, 7 parts sociales de Catégorie B, 7 parts sociales de Catégorie C, 7

parts sociales de Catégorie D, 7 parts sociales de Catégorie E, 7 parts sociales de Catégorie F, 7 parts sociales de Catégorie G, 7 parts sociales de Catégorie H, 7 parts sociales de Catégorie I et 7 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III Exécutives LP;

- Triton Fund III F&F No.2 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands), à transfère 3 parts sociales de Catégorie A, 3 parts sociales de Catégorie B, 3 parts sociales de Catégorie C, 3 parts sociales de Catégorie D, 3 parts sociales de Catégorie E, 3 parts sociales de Catégorie F, 3 parts sociales de Catégorie G, 3 parts sociales de Catégorie H, 3 parts sociales de Catégorie I et 3 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III Exécutives LP;

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands), à transfère 7 parts sociales de Catégorie A, 7 parts sociales de Catégorie B, 7 parts sociales de Catégorie C, 7 parts sociales de Catégorie D, 7 parts sociales de Catégorie E, 7 parts sociales de Catégorie F, 7 parts sociales de Catégorie G, 7 parts sociales de Catégorie H, 7 parts sociales de Catégorie I et 7 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III Exécutives LP;

- Triton Fund III F&F G L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands), à transfère 4 parts sociales de Catégorie A, 4 parts sociales de Catégorie B, 4 parts sociales de Catégorie C, 4 parts sociales de Catégorie D, 4 parts sociales de Catégorie E, 4 parts sociales de Catégorie F, 4 parts sociales de Catégorie G, 4 parts sociales de Catégorie H, 4 parts sociales de Catégorie I et 4 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III Exécutives LP;

- Triton Fund III F&F L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands), à transfère 5 parts sociales de Catégorie A, 5 parts sociales de Catégorie B, 5 parts sociales de Catégorie C, 5 parts sociales de Catégorie D, 5 parts sociales de Catégorie E, 5 parts sociales de Catégorie F, 5 parts sociales de Catégorie G, 5 parts sociales de Catégorie H, 5 parts sociales de Catégorie I et 5 parts sociales de Catégorie J à Triton Fund III Exécutives LP.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

- Triton Fund III No.2 L.P.	9.186 parts sociales de Catégorie A
	9.186 parts sociales de Catégorie B
	9.186 parts sociales de Catégorie C
	9.186 parts sociales de Catégorie D
	9.186 parts sociales de Catégorie E
	9.186 parts sociales de Catégorie F
	9.186 parts sociales de Catégorie G
	9.186 parts sociales de Catégorie H
	9.186 parts sociales de Catégorie I
	9.186 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III L.P.	111.762 parts sociales de Catégorie A
	111.762 parts sociales de Catégorie B
	111.762 parts sociales de Catégorie C
	111.762 parts sociales de Catégorie D
	111.762 parts sociales de Catégorie E
	111.762 parts sociales de Catégorie F
	111.762 parts sociales de Catégorie G
	111.762 parts sociales de Catégorie H
	111.762 parts sociales de Catégorie I
	111.762 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III G L.P.	1.680 parts sociales de Catégorie A
	1.680 parts sociales de Catégorie B
	1.680 parts sociales de Catégorie C
	1.680 parts sociales de Catégorie D
	1.680 parts sociales de Catégorie E
	1.680 parts sociales de Catégorie F
	1.680 parts sociales de Catégorie G
	1.680 parts sociales de Catégorie H
	1.680 parts sociales de Catégorie I
	1.680 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	234 parts sociales de Catégorie A
	234 parts sociales de Catégorie B
	234 parts sociales de Catégorie C
	234 parts sociales de Catégorie D
	234 parts sociales de Catégorie E
	234 parts sociales de Catégorie F

	234 parts sociales de Catégorie G
	234 parts sociales de Catégorie H
	234 parts sociales de Catégorie I
	234 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F L.P.	58 parts sociales de Catégorie A
	58 parts sociales de Catégorie B
	58 parts sociales de Catégorie C
	58 parts sociales de Catégorie D
	58 parts sociales de Catégorie E
	58 parts sociales de Catégorie F
	58 parts sociales de Catégorie G
	58 parts sociales de Catégorie H
	58 parts sociales de Catégorie I
	58 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F No.3 L.P.	656 parts sociales de Catégorie A
	656 parts sociales de Catégorie B
	656 parts sociales de Catégorie C
	656 parts sociales de Catégorie D
	656 parts sociales de Catégorie E
	656 parts sociales de Catégorie F
	656 parts sociales de Catégorie G
	656 parts sociales de Catégorie H
	656 parts sociales de Catégorie I
	656 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	909 parts sociales de Catégorie A
	909 parts sociales de Catégorie B
	909 parts sociales de Catégorie C
	909 parts sociales de Catégorie D
	909 parts sociales de Catégorie E
	909 parts sociales de Catégorie F
	909 parts sociales de Catégorie G
	909 parts sociales de Catégorie H
	909 parts sociales de Catégorie I
	909 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III F&F G L.P.	362 parts sociales de Catégorie A
	362 parts sociales de Catégorie B
	362 parts sociales de Catégorie C
	362 parts sociales de Catégorie D
	362 parts sociales de Catégorie E
	362 parts sociales de Catégorie F
	362 parts sociales de Catégorie G
	362 parts sociales de Catégorie H
	362 parts sociales de Catégorie I
	362 parts sociales de Catégorie J
Triton Fund III Executives L.P.	153 parts sociales de Catégorie A
	153 parts sociales de Catégorie B
	153 parts sociales de Catégorie C
	153 parts sociales de Catégorie D
	153 parts sociales de Catégorie E
	153 parts sociales de Catégorie F
	153 parts sociales de Catégorie G
	153 parts sociales de Catégorie H
	153 parts sociales de Catégorie I
	153 parts sociales de Catégorie J

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III No.6 S.a r.l.

Signature

Référence de publication: 2010128546/146.

(100145845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Hutley Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.455.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128348/10.

(100145929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Hutley Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.455.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128349/10.

(100145930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

La Mia Terra S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3890 Foetz, 4, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 50.792.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128778/10.

(100146087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Sani Cover Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 107.194.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128795/10.

(100146077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 90.106.

In the year Two Thousand and Ten, on the 30th day of July.

Before the undersigned, Maître Jacques Delvaux, notary public, residing in Luxembourg:

There appeared

CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., a société anonyme registered as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) under the Law of 13 February 2007 on Specialised Investment Funds of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade Register of Luxembourg, Section B, number 138 220, whose registered office is at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

hereby represented by Emanuela Brero, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder"). Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of CVC Capital Partners (Luxembourg) Sà r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in

Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Jacques Delvaux, on 18 November 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 18 of 8 January 2003 (the “Company”).

The Articles of the Company have been amended:

- pursuant to a deed of the notary Maître Jacques Delvaux on 13 February 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 346 of 31 March 2003;
- pursuant to a deed of the notary Maître Jacques Delvaux on 10 March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 444 of 23 April 2003;
- pursuant to a deed of the notary Maître Jacques Delvaux on the 19th of November 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 297 of 4 April 2005;
- pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger acting in replacement of Maître Jacques Delvaux on the 2nd of March 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 966 of 24 May 2007;
- for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux on 29 October 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 2988 of 18 December 2008.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Creation of ten (10) classes of shares by the reclassification of the current five thousand (5,000) shares with a nominal value of Euro twenty five (EUR 25) issued by the Company into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a par value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, divided into:

- i) 1,250,000 Class A shares,
- ii) 1,250,000 Class B shares,
- iii) 1,250,000 Class C shares,
- iv) 1,250,000 Class D shares,
- v) 1,250,000 Class E shares,
- vi) 1,250,000 Class F shares,
- vii) 1,250,000 Class G shares,
- viii) 1,250,000 Class H shares,
- ix) 1,250,000 Class J shares, and
- x) 1,250,000 Class K shares,

Subsequent allocation of the reclassified shares to the sole shareholder of the Company.

2. Determination of the rights and obligations attached to the various classes of shares by the adoption of amended and restated Articles of Association of the Company.

The Sole Shareholder has requested the Notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to create ten (10) classes of shares by the reclassification of the current five thousand (5,000) shares with a nominal value of Euro twenty five (EUR 25) issued by the Company into twelve million five hundred thousand (12,500,000) shares with a par value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, divided into:

- i) 1,250,000 Class A shares,
- ii) 1,250,000 Class B shares,
- iii) 1,250,000 Class C shares,
- iv) 1,250,000 Class D shares,
- v) 1,250,000 Class E shares,
- vi) 1,250,000 Class F shares,
- vii) 1,250,000 Class G shares,
- viii) 1,250,000 Class H shares,
- ix) 1,250,000 Class J shares, and
- x) 1,250,000 Class K shares,

And to acknowledge and approve the subsequent allocation of the reclassified shares to the Sole Shareholder of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to determine the rights and obligations attached to the various classes of shares by the adoption of the following amended and restated Articles of Association of the Company:

“ **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th

August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7.1, 7.2, 7.6, 9 and 12.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

“Available Profit” means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date;

“Board of Directors” has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

“Class A Shares” means the shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and “Class A Share” means any of them;

“Class B Shares” means the shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and “Class B Share” means any of them;

“Class C Shares” means the shares of class C having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and “Class C Share” means any of them;

“Class D Shares” means the shares of class D having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and “Class D Share” means any of them;

“Class E Shares” means the shares of class E having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and “Class E Share” means any of them;

“Class F Shares” means the shares of class F having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and “Class F Share” means any of them;

“Class G Shares” means the shares of class G having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and “Class G Share” means any of them;

“Class H Shares” means the shares of class H having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and “Class H Share” means any of them;

“Class J Shares” means the shares of class J having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and “Class J Share” means any of them;

“Class K Shares” means the shares of class K having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and “Class K Share” means any of them;

“Company” has the meaning as set forth in Article 1;

“Distributable Profits” means the Company’s profit available for distribution in accordance with the provisions of the Law and including the distributable reserves, after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or these Articles (if any);

“First Classes Shares” means, at a given moment, the class(es) of Shares still in issue, other than the Last Class of Shares;

“General Shareholders’ Meeting” means any general meeting of the Shareholders of the Company;

“Interim Financial Statements” means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the attached notes of the Company;

“Last Class of Shares” means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

“Law” has the meaning as set forth in Article 1;

“Par Value” means one euro cent (EUR 0.01) per Share;

“Preferential Dividend” has the meaning as set forth in Article 13.3.1 of these Articles;

“Repurchase Date” has the meaning as set forth in Article 7.4.2 of these Articles;

“Repurchase Price” means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate Par Value of all the Last Class of Shares to be repurchased;

“Shares”(parts sociales) means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class J Shares and the Class K Shares and “Share” means any of them;

“Shareholders” means the holders of Shares of any class and “Shareholder” means any of them; and

“Statutory Distributable Profits” means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated or group companies, as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Denomination. The Company will have the denomination “CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l.”.

Art. 6. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 7. Share capital - Shares.

7.1 - Subscribed share capital

The Company’s corporate capital is fixed at one hundred and twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-), represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) Shares divided into:

- i) 1,250,000 Class A Shares,
- ii) 1,250,000 Class B Shares,
- iii) 1,250,000 Class C Shares,
- iv) 1,250,000 Class D Shares,
- v) 1,250,000 Class E Shares,
- vi) 1,250,000 Class F Shares,
- vii) 1,250,000 Class G Shares,
- viii) 1,250,000 Class H Shares,
- ix) 1,250,000 Class J Shares, and
- x) 1,250,000 Class K Shares,

All with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by one single Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

7.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 9 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

7.4 - Repurchase of Shares

7.4.1 The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.

7.4.2 Furthermore, subject to compliance with Luxembourg law, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors shall be entitled, and the holders of the Last Class of Shares shall be entitled to require the sole Director or the Board of Directors, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares or to the sole Director or the Board of Directors as the case may be, specifying the number of relevant Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the “Repurchase Date”).

7.4.3 Each Last Class of Share repurchased in accordance with this Article 7.4 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price.

7.4.4 The repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the law and the

Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a fresh issue of shares or from available reserves.

7.4.5 Immediately after the payment of the Repurchase Price, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

7.5 -Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.6 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

7.7 -Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 8. Management.

8.1 - Appointment and removal

8.1.1. The Company is managed by a sole director (gérant) (the "Director") or more directors (gérants) (the "Directors"). If several Directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The Director(s) (gérant(s)) need not to be Shareholder(s).

8.1.2. The Director(s) is/are appointed by the General Meeting of Shareholders.

8.1.3. A Director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.1.4. In the event a Director is removed or replaced or in the event a Director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting.

8.1.5. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as Directors, unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

8.2 – Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

8.3 -Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 8.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two members of the board of directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

8.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 9. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of June, at 1.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

13.2 – Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.3 – Dividends

13.3.1 To the extent that the holders of Shares declare a dividend in any financial year any distributable profits shall be allocated in the following priority:

(i) first and exclusively to the holders of the First Classes of Shares an amount up to zero point five per cent (0.5%) of the Par Value of the First Classes of Shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

(ii) provided that all the Shareholders hold at least one (1) Share in the Last Class of Shares, any Statutory Distributable Profit shall be allocated to the holders of the Last Class of Shares. In the event that not all the Shareholders hold at least one (1) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, any Statutory Distributable Profit shall be allocated pro rata to the to the holders of all the Shares without regard to the Class they belong.

13.3.2 Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 13.3.1.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 16. Modification of articles. These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1500.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire des présentes minutes :

A comparu

CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. une société anonyme enregistrée comme fonds d’investissement spécialisé sous Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d’investissement spécialisés du Gand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 138 220, ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

i

ci représentée par Emanuela Brero, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé (l’«Actionnaire Unique»). Ladite procuration sera annexée au présent acte aux fins d’enregistrement.

L’Actionnaire Unique a requis du notaire instrumentant de documenter que l’Actionnaire Unique est l’actionnaire unique de CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Maître Jacques Delvaux en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 18 du 8 janvier 2003 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés :

- par un acte du notaire Maître Jacques Delvaux le 13 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 346 du 31 mars 2003 ;

- par un acte du notaire Maître Jacques Delvaux du 10 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 444 du 23 avril 2003 ;

- par un acte du notaire Maître Jacques Delvaux le 19 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 297 du 4 avril 200 ;

- par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, agissant en remplacement de Maître Jacques le 2 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 966 du 24 mai 2007.

- pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Jacques Delvaux le 29 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2988 du 18 décembre 2008.

L’Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l’agenda suivant :

1. Création de dix (10) classes de parts sociales par la reclassification des cinq mille (5.000) parts sociales existantes d’une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune émises par la Société, en douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales d’une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d’Euro) chacune, divisées en:

- i) 1.250.000 Parts Sociales de Classe A,
- ii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe B,
- iii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe C,
- iv) 1.250.000 Parts Sociales de Classe D,
- v) 1.250.000 Parts Sociales de Classe E,
- vi) 1.250.000 Parts Sociales de Classe F,
- vii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe G,
- viii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe H,
- ix) 1.250.000 Parts Sociales de Classe J, et
- x) 1.250.000 Parts Sociales de Classe K,

Attribution subséquente des parts sociales ré-classifiés à l'actionnaire unique de la Société.

2. Détermination des droits et des obligations attachés aux différentes classes de parts sociales, moyennant l'approbation d'une refonte complète des statuts de la Société.

L'Actionnaire Unique a requis du notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) classes de parts sociales par la reclassification des cinq mille (5.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune émises par la Société, en douze millions cinq cent mille (12.500.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, divisées en:

- i) 1.250.000 Parts Sociales de Classe A,
- ii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe B,
- iii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe C,
- iv) 1.250.000 Parts Sociales de Classe D,
- v) 1.250.000 Parts Sociales de Classe E,
- vi) 1.250.000 Parts Sociales de Classe F,
- vii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe G,
- viii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe H,
- ix) 1.250.000 Parts Sociales de Classe J, et
- x) 1.250.000 Parts Sociales de Classe K,

ainsi que de prendre acte et d'approuver l'attribution subséquente des parts sociales ré-classifiées à l'actionnaire unique de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de déterminer les droits et les obligations attachés aux différentes classes de parts sociales, moyennant l'approbation de la refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7.1, 7.2, 7.6, 9 et 12.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Définitions. En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

"Bénéfices Disponibles" signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires établis par le Conseil de Gérance à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat.

"Conseil de Gérance" a la signification prévue à l'article 8.1.1 des ces Statuts ;

"Parts Sociales de Classe A" signifie les parts sociales de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe A" signifie une d'entre elles ;

"Parts Sociales de Classe B" signifie les parts sociales de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe B" signifie une d'entre elles ;

"Parts Sociales de Classe C" signifie les parts sociales de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe C" signifie une d'entre elles ;

"Parts Sociales de Classe D" signifie les parts sociales de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe D" signifie une d'entre elles ;

"Parts Sociales de Classe E" signifie les parts sociales de classe E ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et "Part Sociale de Classe E" signifie une d'entre elles ;

“Parts Sociales de Classe F” signifie les parts sociales de classe F ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et “Part Sociale de Classe F” signifie une d’entre elles ;

“Parts Sociales de Classe G” signifie les parts sociales de classe G ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et “Part Sociale de Classe G” signifie une d’entre elles ;

“Parts Sociales de Classe H” signifie les parts sociales de classe H ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et “Part Sociale de Classe H” signifie une d’entre elles ;

“Parts Sociales de Classe J” signifie les parts sociales de classe J ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et “Part Sociale de Classe J” signifie une d’entre elles ;

“Parts Sociales de Classe K” signifie les parts sociales de classe K ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et “Part Sociale de Classe K” signifie une d’entre elles ;

“Société” a la signification prévue dans l’article 1 ;

“Bénéfices Distribuables” signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution en conformité avec les dispositions de la Loi et des Statuts, y compris les réserves distribuables, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant) ;

“Parts Sociales de Première Classe” signifie, à un moment donné, les classes de parts sociales encore en circulation, et autres que la Dernière Classe de Parts Sociales;

“Assemblée Générale” signifie toute assemblée des Associés de la Société;

“États Financiers Intérimaires” signifie le bilan intérimaire, le rapport de profits et de pertes intérimaire, et les annexes de la Société ;

“Dernière Classe de Parts Sociales” signifie la dernière classe de Parts Sociales basée sur l’ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné.

“Loi” a la signification prévue dans l’article 1;

“Valeur Nominale” signifie one euro cent (0,01EUR) par Part Sociale;

“ Dividende Préférentiel” a la signification prévue dans l’article 13.3.1 de ces Statuts;

“ Date de Rachat” a la signification prévue dans l’article 7.4.2 de ces Statuts;

“Prix de Rachat” signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale de toutes les parts sociales de la Dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetées ;

“Parts Sociales” signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe J, et les Parts Sociales de Classe K et “Part Sociale” signifie l’une d’entre elles;

“Associés” signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et “Associé” signifie l’un d’entre eux;

“Bénéfices Distribuables Statutaires” signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.

Art. 3. Objet social. L’objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l’acquisition par l’achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d’actions, d’obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l’administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l’émission d’obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l’émission de reconnaissances de dettes.

D’une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, ainsi qu’à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s’intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l’accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l’imposition de droit commun.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination: “CVC Capital Partners (Luxembourg) S.à r.l.”.

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L’adresse du siège social peut-être transférée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 7. Capital social - Parts sociales.

7.1 -Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par douze million cinq cent mille (12.500.000) Parts Sociales, divisé en:

- i) 1.250.000 Parts Sociales de Classe A,
- ii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe B,
- iii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe C,
- iv) 1.250.000 Parts Sociales de Classe D,
- v) 1.250.000 Parts Sociales de Classe E,
- vi) 1.250.000 Parts Sociales de Classe F,
- vii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe G,
- viii) 1.250.000 Parts Sociales de Classe H,
- ix) 1.250.000 Parts Sociales de Classe J, et
- x) 1.250.000 Parts Sociales de Classe K,

Toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Tant que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité les Articles 200-1 et 200-2, entre d'autres, s'appliqueront, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat signé entre lui et la Société représentée par lui devront être établies par écrit.

7.2 -Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3 -Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

7.4 – Rachat de Parts Sociales

7.4.1 La Société pourra racheter ses Parts Sociales sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.

7.4.2 En outre, sous condition d'observer les dispositions légales luxembourgeoises, le Gérant unique, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance aura droit, et les titulaires de la Dernière Catégorie de Parts Sociales auront le droit de forcer le Gérant unique ou le Conseil de Gérance de racheter entièrement la Dernière Catégorie de Parts Sociales à tout moment par notification des titulaires de la Dernière Catégorie de Parts Sociales ou le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, en précisant le nombre de Parts Sociales de Dernière Catégorie à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat»).

7.4.3 Chaque Parts Sociale de Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée selon les dispositions de cet article 7.4 donnera à son titulaire le droit à une part pro rata du Prix de Rachat.

7.4.4 Le rachat de la Dernière Catégorie de Parts Sociales ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéfices, ou d'une nouvelle émission d'Parts Sociales, ou des réserves disponibles.

7.4.5 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant unique, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une Assemblée Générale en vue de réduire le capital social par l'annulation de la Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée.

7.5 -Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.6 -Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Part Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-Associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.7 - Enregistrement de parts

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 8. Management.

8.1 - Nomination et révocation

8.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s).

8.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des Associés.

8.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

8.1.4. En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des Associés, pourvoient à son remplacement.

8.1.5. Les gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance, en cas de pluralité de gérants.

8.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du Conseil de Gérance.

8.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

8.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième mardi du mois de juin, à 13h00. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 -L'exercice social

L'année sociale commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

12.2 -Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

13.2 – Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.3 – Dividendes

13.3.1 Dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social, les bénéfices distribuables doivent être distribués dans l'ordre suivant:

(i) en priorité et exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales de Première Classe jusqu'à un montant qui représente zéro virgule cinq pour cent (0.5%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales de Première Classe pour la première année comptable pro rata temporis

(ii) pourvu que tous les Associés détiennent au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales, les Bénéfices Légaux Distribuables seront distribués aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales. Au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, les Bénéfices Légaux Distribuables seront distribués pro rata aux détenteurs de toutes les Parts Sociales sans considération de la Classe à laquelle ils appartiennent.

13.3.2 Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés selon l'article 13.3.1.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges totales, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1500.

Le notaire instrumentant, qui maîtrise la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. BRERO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 août 2010, LAC/2010/34465: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 September 2010.

Référence de publication: 2010128281/638.

(100145858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

P H C - Pirguet Hôtel Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.238.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128805/10.

(100146082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

QS Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.345.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010128813/10.

(100145911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Monticello Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.220.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mars 2010

- La cooptation de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Maamar DOUAIDIA, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de Monsieur Ahcène BOULHAIS viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

MONTICELLO PROPERTIES

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010128458/17.

(100146214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

**Stevenage S.A., Société Anonyme,
(anc. Stevenage Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 33.080.

—
Extrait de l'A.G. ordinaire du 05 mai 2010

tenue au siège de la société

25A, Bld Royal, L-2449 Luxembourg

1. L'assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement des administrateurs pour une période de 6 ans.

Le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Bernard ZIMMER, né le 25/10/1952, demeurant professionnellement 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

- Monsieur Jean-Jacques Axelroud, né le 22/10/1944, demeurant 89A Avenue Gaston Diederich L-1420 Luxembourg

- La société IBS & Partners SA, sise 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, RCS B35973

2. Les signataires sur les comptes sont:

- M. Bernard ZIMMER seul jusqu'à 25.000,- €

- au-dessus de 25.000,- €, signature conjointe de deux administrateurs

3. L'assemblée approuve à l'unanimité le renouvellement du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans, à savoir: CH INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) sàrl, sise 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, RCS B 111687

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010129303/24.

(100146090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Venus Enterprises Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 55.942.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010128563/10.

(100146219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Tekero, Société Anonyme.

Siège social: L-8327 Olm, 4, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 144.290.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128549/10.

(100146211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Venus Enterprises Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 55.942.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010128564/10.

(100146220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.
